

Concours: Découvrez l'Acadie des terres et forêts

Règlements du concours

Le concours débute le dimanche 26 juin 2016 et se termine le dimanche 14 août 2016 à minuit (Heure Avancée de l'Atlantique). Aucun achat requis. Limite d'une (1) participation par adresse courriel.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert aux résidents de l'Acadie des terres et forêts, soit les comtés de Victoria, Restigouche et Madawaska au Nouveau-Brunswick, du nord du comté d'Aroostook au Maine (États-Unis) et de la région du Témiscouata au Québec. Les participants doivent avoir l'âge de la majorité dans leur région de résidence (21 ans au Maine, 19 ans au Nouveau-Brunswick et 18 ans au Québec). Exclusion de participation : les employés et la famille directe de l'Équipe des chefs de file et ses représentants et associés.

Un gagnant par secteur de l'Acadie des terres et forêts sera déterminé et il se verra remettre un prix en provenance d'un secteur différent de celui où il réside. L'indication de votre ville ou municipalité de résidence est donc obligatoire et l'Équipe des chefs de file se réserve le droit de vérifier l'identité et l'âge des gagnants.

COMMENT PARTICIPER

Remplir le formulaire de participation au concours disponible sur la page Facebook <https://www.facebook.com/ReussirSucceed> et sur <http://www.reussirici.org/fr/concours/>.

Toute personne utilisant un nom d'emprunt, un nom de plume ou une fausse identité pour participer verra sa participation rejetée, et toute tentative soupçonnée afin de participer de façon abusive sera jugée comme ayant enfreint le présent règlement et annulera tout les bulletins de participation de cette personne.

LES PRIX

Les participants ont la chance de gagner l'un (1) des 3 prix suivants :

Au Maine :

- Un certificat cadeau valide pour une nuit dans une chambre régulière au Inn of Acadia à Madawaska, petit déjeuner continental inclus, pour deux personnes.
- Un certificat cadeau de 50\$ applicable au restaurant du même établissement.

Valeur de 200 \$

Au Nouveau-Brunswick :

Un forfait pour 2 personnes à l'Auberge Les Jardins Inn comprenant :

- Une nuitée
- Un souper 3 services
- Le petit-déjeuner

Valeur de 250 \$

Au Québec :

Un forfait pour 2 personnes à l'Auberge du Chemin Faisant comprenant :

- Une nuitée, chambre La Champêtre
- Un souper menu dégustation 8 services
- Le petit-déjeuner
- Taxes et service inclus

Valeur de 300 \$

**** 1 forfait par secteur de l'Acadie des terres à gagner. Les gagnants ne peuvent habiter la même région où le forfait est offert.****

Les réservations sont nécessaires auprès des aubergistes et les conditions particulières doivent être vérifiées par les gagnants.

LE TIRAGE

Le tirage au sort parmi tous les participants sera fait électroniquement par un représentant de l'Équipe des chefs de file. Les gagnants seront annoncés le 15 août 2016 à 19h30 (Heure Avancée de l'Atlantique), au Café D'la Vieille Forge à Edmundston dans le cadre des fêtes de l'Acadie. Les gagnants seront également avisés par courriel et/ou par téléphone. Afin d'être déclarés gagnants, ceux-ci devront d'abord, en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du concours et se conformer à ces règlements :

- a) Avoir répondu correctement à une question d'ordre mathématique dans le formulaire de participation du concours;
- b) Répondre et accepter le prix dans les 3 jours (72 heures) suivant l'avis, sinon un autre participant sera choisi;
- c) Fournir une preuve de son âge et de son lieu de résidence en Acadie des terres et forêt.

Le prix doit être accepté tel que décerné, et il ne peut pas être transféré ni échangé en argent ou autrement.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour obtenir une copie des règlements, veuillez cliquer sur le lien au bas de la page concours ou rendez-vous sur <http://www.reussirici.org/fr/concours>. Les personnes gagnantes seront dévoilées sur la page Facebook de Réussir Ici <https://www.facebook.com/ReussirSucceed>.

En participant au concours, les participants libèrent et tiennent indemnes Facebook*, l'organisateur du concours, leurs agences de publicité et de promotion, les juges du concours, leurs sociétés affiliées ainsi que leurs directeurs, mandataires, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et administrateurs respectifs de toute responsabilité liée au concours ou, dans le cas du participant déclaré gagnant, au prix. En acceptant un prix, les gagnants acceptent que ses nom, ville de résidence, voix, déclarations, photographies ou portraits soient utilisés à des fins publicitaires ou d'information, sous quelque format que ce soit, sans autre rémunération ou avis. Ce concours sera tenu conformément au présent règlement, lequel peut être modifié par les représentants de l'Équipe des chefs de file. Les participants doivent respecter le présent règlement et seront réputés avoir reçu et compris ce dernier en participant au concours.

Les modalités du concours, telles qu'elles sont définies dans le présent règlement, ne peuvent faire l'objet d'un amendement ou d'une contre-proposition, sauf tel que stipulé dans le présent règlement. L'Équipe des chefs de file n'assume aucune responsabilité en cas de défaillance d'Internet ou du site Web durant la période promotionnelle, en cas de tout problème ou défaillance technique touchant des lignes ou un réseau téléphonique, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique, des logiciels ou un système de transmission de courriel ainsi qu'en cas de la congestion d'Internet ou de tout site Web, ou encore en cas de toute combinaison de ces facteurs. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de cette promotion contrevient au Code criminel et aux lois civiles ; le cas échéant, les commanditaires se réservent le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi, notamment au moyen de poursuites au criminel.

Aucun achat requis.

Ces règlements sont approuvés par l'Équipe des chefs de file, dont l'adresse postale est :

C. P. 649
Edmundston, NB
Canada E3V 3S1

* Cette promotion n'est en aucun cas promulguée, endossée, gérée, ou associée par ou avec Facebook. Vous soumettez votre information à l'Équipe des chefs de file et non à Facebook. En participant à cette promotion, vous acceptez de libérer Facebook de toute poursuite.